Actualité



Offres vertes : le comparateur d'offres d'électricité et de gaz naturel évolue

61 % des Français sont favorables aux offres vertes : le médiateur national de l'énergie fait évoluer son comparateur pour mieux les guider dans leur choix.

Une majorité de particuliers interrogés dans le baromètre energie-info 2018* se dit favorable aux offres d'électricité d'origine renouvelable, et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a publié le 3 décembre dernier un avis sur les différents types d'offres d'électricité verte . Pour guider les consommateurs dans leur choix, le médiateur national de l'énergie a enrichi son comparateur d'offres d'une nouvelle fonctionnalité, qui présente de manière visuelle l'origine de l'électricité verte. Il encourage les fournisseurs à faire preuve de transparence.

3 Français sur 5 se disent prêts à souscrire à une offre d'électricité verte
61 % des personnes ayant répondu au sondage energie-info* réalisé en septembre 2018 se disent favorables à la souscription d'une offre d'électricité verte. Cette tendance progressera dans les années à venir, puisque le taux s'élève à 80 % chez les 18-34 ans. Depuis plusieurs mois, les fournisseurs développent une stratégie marketing autour d'offres d'électricité dites « vertes » afin d'attirer une clientèle encore peu séduite par les offres à prix de marché, 78 % des Français étant titulaires d'un contrat au tarif réglementé.

Des offres vertes proposées par une 20aine de fournisseurs nationaux d'électricité, mais qui ne sont pas toutes équivalentes
L'électricité est dite « verte » si elle est produite à partir de sources renouvelables : éoliennes, panneaux photovoltaïques, centrales hydrauliques… Il existe deux types d'offres d'électricité verte selon une classification établie par l'Ademe :

– les offres, qualifiées par l'Ademe de « standard », dans lesquelles le fournisseur s'engage à acquérir des certificats, appelés garanties d'origine : pour chaque kWh vendu, il achète, en parallèle, un certificat émis

par un producteur vert. Ces garanties d'origine proviennent majoritairement d'installations hydrauliques déjà amorties en France ou dans d'autres pays d'Europe.

– les offres dans lesquelles le fournisseur achète directement l'électricité verte auprès de producteurs, en plus des garanties d'origines associées. L'Ademe les qualifie de « premium ». Ces offres proposent de meilleures conditions de rémunération aux producteurs et contribuent à la pérennisation de leurs installations.

L'électricité qui arrive au domicile d'un consommateur est la même quel que soit le contrat souscrit : il est impossible de dissocier l'électricité d'origine renouvelable dans les câbles électriques. Il convient plutôt de parler d'équivalence.

Les caractéristiques des offres doivent être précisées dans le contrat de fourniture. Le médiateur national de l'énergie a fait le choix de les rendre plus lisibles sur son comparateur en présentant de manière visuelle le pays des garanties d'origine (France ou Europe) et la source de production (hydraulique, éolien…), ainsi que des précisions sur le mode d'achat.

Comment fonctionne le comparateur d'offres du médiateur ?
Tous les fournisseurs, nationaux ou locaux, signent une charte d'adhésion dans laquelle ils s'engagent à enregistrer des informations « complètes, loyales, sincères et de qualité », ainsi qu'à les actualiser. Il y est également précisé qu'il s'agit d'un « environnement sans espace publicitaire ». Les données sont vérifiées par le médiateur.

Le consommateur peut faire des simulations, trier les offres selon les critères qui l'intéressent : prix, % d'électricité verte… Il peut ensuite consulter le détail des offres et trouver les coordonnées du fournisseur choisi pour le contacter. Le comparateur du médiateur est indépendant, il ne fait pas de mise en relation.

Pour en savoir plus :
• Accédez au comparateur : comparateur.energie-info.fr
• Lisez la fiche : Qu'est-ce qu'une offre d'électricité verte ?
• Découvrez la vidéo consacrée au sujet

*12ème vague du baromètre energie-info, réalisée par l'institut Market Audit du 4 au 27 septembre 2018 auprès de 1 501 foyers français.

> Consulter le communiqué de presse du médiateur national de l'énergie (PDF – 366.4KO)

énergie-info
Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :
Consultez le site internet www.energie-info.fr ou contactez-le 0 800 112 212 Service & appel gratuits